

Campagne

2024

CHOISIR
AVEC SOIN
FRANCE

CHOOSING WISELY



Améliorer la pertinence des soins en gériatrie

Analyse des pratiques du au 2024

Objectifs

- ⊕ Analyser et questionner nos pratiques par rapport aux recommandations de la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie (SFGG)
- ⊕ Mettre en place des actions d'amélioration afin de réduire les pratiques identifiées comme étant non pertinentes

La (les) recommandation(s) retenue(s)

- 1 **Bandelettes urinaires BU**
En l'absence de symptômes cliniques urinaires, il n'y a d'indication ni à une analyse d'urine ni à un traitement antibiotique
- 2 **Benzodiazépines**
En cas d'usage d'anxiolytiques ou d'hypnotiques depuis plus de 3 mois, une dynamique de déprescription doit s'engager à partir d'un échange avec le patient.
- 3 **Antipsychotiques**
En cas de symptômes psycho-comportementaux chez une personne atteinte d'un trouble neurocognitif majeur, les antipsychotiques ne doivent être prescrits qu'en dernier recours et pour une durée définie.
- 4 **IPP**
Tout traitement par inhibiteurs de la pompe à protons long cours (durée de prescription > 8 semaines) doit faire l'objet d'une dynamique de déprescription si aucune indication ne persiste.
- 5 **Décision partagée**
Dès les premiers jours de prise en soins, un dialogue sur la nature des soins ou de l'accompagnement doit s'instaurer avec l'usager, et son entourage s'il le souhaite, afin que la prise en charge repose sur les besoins et attentes de l'usager.

Pour en savoir +,
contactez le référent
de l'établissement


